

Initiatives parlementaires

interrogions sur les circonstances de leur création et sur ce qu'ils commémorent.

Je vais donc donner lecture de l'article 2 du projet de loi C-288 qui constitue une modification corrélative:

La partie qui précède l'alinéa a) de la définition de «jour férié», à l'article 35 de la *Loi d'interprétation*, est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«jour férié» Outre les dimanches, le 1^{er} janvier, le jour du patrimoine national, le vendredi saint, le lundi de Pâques, le jour de Noël, l'anniversaire du souverain régnant ou le jour fixé par proclamation pour sa célébration, la fête de Victoria, la fête du Canada, le premier lundi de septembre, désigné comme fête du Travail, le 11 novembre ou le jour du Souvenir, tout jour fixé par proclamation comme jour de prière ou de deuil national ou jour de réjouissances ou d'action de grâces publiques:»

Il mentionne deux ou trois autres jours. Comme on le constate à cette brève lecture, si je lisais encore deux articles, le projet de loi paraîtrait complètement dans le compte rendu d'aujourd'hui. Cela démontre néanmoins que, par un moyen très simple, nous, c'est-à-dire le Parlement, pourrions mettre en oeuvre une mesure dont nous avons parlé du bout des lèvres depuis des années. Si le Parlement devait l'adopter, nous ferions clairement savoir à tous les Canadiens comment nous envisageons notre héritage culturel, de sorte que ces jours fériés, j'en suis certain, seraient bien accueillis par la plupart des Canadiens.

Quelle meilleure façon de célébrer l'héritage culturel de notre pays? Quelle meilleure façon de célébrer, en 1992, le 125^e anniversaire du Canada? J'ai reçu l'appui de divers organismes, dont l'association canadienne du patrimoine, ainsi que de Canadiens venant d'un peu partout, de Nouvelle-Écosse, de Colombie-Britannique et d'ailleurs. Leur réaction m'a certes réjoui, et je veux qu'ils sachent que nous continuons les pourparlers et que nous pensons à faire circuler des pétitions, de sorte que tous les Canadiens d'un océan à l'autre puissent exercer des pressions pour que le Parlement désigne un jour du patrimoine national.

En terminant, je demande simplement aux députés d'appuyer ce projet de loi et j'espère que le gouvernement en facilitera l'adoption. Je lui demande de voir s'il juge à propos d'appuyer ce projet de loi en ce moment, pour que nous l'adoptions au cours d'une nouvelle session du Parlement, l'an prochain s'il le faut, afin qu'en

1992, ce jour fasse partie des célébrations du 125^e anniversaire du Canada. L'occasion est belle de poser un geste pour montrer aux Canadiens que nous respectons notre patrimoine culturel et que nous voulons qu'il soit une partie intégrante des fêtes qui s'en viennent.

Je suis heureux de présenter ce projet de loi aujourd'hui et, comme je l'ai mentionné précédemment, de vous faire savoir, monsieur le Président, qu'au cours des sessions à venir du Parlement, nous solliciterons l'adoption de ce projet de loi. Nous espérons qu'il recevra l'appui de tous les députés.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le débat sur ce projet de loi nous fournit une heureuse occasion de parler de la signification et de la célébration du patrimoine.

Je veux pour commencer remercier notre ami et collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley. Le projet de loi C-288 qu'il propose n'a rien de nouveau dans sa substance pour les Communes, comme le député l'a fait remarquer, mais il est le fruit des efforts valables et tenaces qui sont faits pour donner aux Canadiens la meilleure occasion de célébrer leur patrimoine.

L'idée a été proposée par la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine il y a plus de 17 ans. Depuis, elle a gagné des appuis chez les parlementaires, les organismes du gouvernement fédéral, au sein des gouvernements provinciaux et des administrations locales, des associations bénévoles et dans le public. Il y a trois ans, le secrétaire d'État de l'époque, l'honorable David Crombie, a qualifié le jour du patrimoine d'occasion exclusivement canadienne de célébrer à la fois l'unité et la diversité. Dans une brochure intitulée «Fiers d'être Canadiens», il a fait remarquer ceci: «Les Canadiens ont en réalité peu d'occasions de célébrer ensemble notre patrimoine. Nous le faisons à la fête du Canada et, au cours des semaines de l'environnement et de la citoyenneté que le gouvernement fédéral a instituées dernièrement, nous aurons des occasions plus nombreuses de comprendre ce que nous avons en commun comme Canadiens.»

Nous pouvons prendre conscience du patrimoine, sans avoir congé, comme nous observons la fête des mères. J'encourage mes enfants à respecter la fête des mères et celle des pères. Mon mari est en faveur de la fête des